

Demande d'autorisation préalable

cerfa
N° 14798*01

de nouvelle installation	
de remplacement	
de modification	

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1er - art. L. 581-9 et L. 581-44 , R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

Cadre réservé à l'administration

Date de réception		Dos	sier trans	mis à		Numéro d'autorisation		
/ /		le	/	_ /	- AD			
/	AB	F 🔲	préfet d	le régior				
	•			•	ositif visé pa	r la demande d'autorisation		
Un imprimé ne peut conc					mâmo torrain u	n seul imprimé peut être renseigné.		
						d imprimé doit être renseigné.		
1. Identité du déc	larant pr	ojetar	nt d'ex	ploiter	le dispositif			
Vous êtes un particulie	r :	M	adame		Monsieur			
Nom					Prénom			
Vous êtes une personne	e morale :							
Dénomination					Raison sociale :			
N° SIRET						Forme juridique		
Représentant de la per	rsonne mora	ale Ma	adame		Monsieur \Box			
Nom				Pr€	énom			
2. Coordonnées d	lu déclar	ant						
Adresse: Numéro	Ex	tension		Lie	eu-dit ou boite po	ostale		
Voie								
Code postal			Loca	alité				
N° de téléphone					N° de téléc	copie		
Adresse électronique								
3. Localisation d'ir	nctallatio	n du d	ou des	disno	citife			
	istaliatio	ii du t	Comm		311113			
Département Adresse			COITIII	lulle				
Adresse								
4. Enseignes								
Situation de l'activité	RDC		Etage(s	s) n°				
4.1. Enseigne n°1								
Support de l'enseigne	projetée :							
Sur toiture			Scellée	e au sol	ou installée direct	tement sur le sol (supérieures à 1 m²)		
Sur façade		para	allèle à la	a façad	e 0	perpendiculaire à la façade		
Sur clôture		Sur au	vent ou	marquis	e 🗖	Sur garde-corps		
Enseigne à faisceau de	e rayonnem	ent lase	er 🔲	Puissa	nce de la source			
Type d'enseigne								
Lettres individuelles			Bandeau	u suppor	t 🗖	Enseigne double-face		
Autre (précisez) :								

Enseigne lumineuse	Oui	_					_
Projection ou transparence		Lettre découpées	Clign	otante (pharma	acie et servic	es d'urgence)	
Numérique		Autre	□ F	Précisez :			
Luminance maximale:	de jou	r c	d/m²	de nuit		C	:d/m²
Efficacité lumineuse		I	m/W				
Extinction prévue : (horaires ir	ndicatif)						
Caractéristiques et dimension	ıs						
Couleur: fond			lettres				
Largeur,m	Hauteu	r,m	Epaisseur	cm	Surface		m²
Saillie par rapport au bâtimer	nt (à faire fi	gurer sur le plan de	masse coté	– pièce AP2)			
Hauteur libre au dessus du niv	eau du sol		_mètres	Saillie sur l	a façade		_cm
Largeur de la rue			_mètres	Largeur	du trottoir		_cm
4.2. Enseigne n°2							
Support de l'enseigne projeté	e:						
Sur toiture		Scellée au sol ou	ı installée dire	ectement sur le	sol (supérie	ures à 1 m²)	
Sur façade		parallèle à la faça	ade 🔲	perpe	endiculaire a	à la façade	
Sur clôture	St	ır auvent ou marqı	uise 🔲		Sur g	garde-corps	
Enseigne à faisceau de rayor	nement la	ser 🔲	Puissanc	e de la source			
Type d'enseigne							
Lettres individuelles		Bandeau sup	pport \Box		Enseigne	double-face	
Précisez :							
Enseigne lumineuse	Ou	i 🔲 Non					
Projection ou transparence		Lettre découpées	Clign	otante (pharma	acie et servic	es d'urgence)	
Numérique	Autre	e 🔲 Préc	isez :				
Luminance maximale:	de jou	r	cd/m²	de nuit		C	:d/m²
Efficacité lumineuse			lm/W				
Extinction prévue : (horaires in	ndicatif)						
Caractéristiques et dimension	ıs						
Couleur: fond			lettres				
Largeur,m	Hauteu	r ,m	Epaisseur	cm	Surface		m²
Saillie par rapport au bâtimer		gurer sur le plan de					
Hauteur libre au dessus du niv	eau du sol		,mètres		la façade		_ cm
Largeur de la rue			,mètres	Largeur	du trottoir		_ cm
4.3. Enseigne n°3							
Support de l'enseigne projeté	e:						
Sur toiture		Scellée au sol ou	u installée dire	ectement sur le	sol (supérie	ures à 1 m²)	
Sur façade :		parallèle à la faç	ade 🔲	perpe	endiculaire	à la façade	
Sur clôture	S	ur auvent ou marc	uise 🔲		Sur (garde-corps	
Enseigne à faisceau de rayor	nnement la	ser 🔲	Puissanc	e de la source			
Type d'enseigne							
Lettres individuelles		Bandeau sup	port \Box		Enseigne o	double-face	
Précisez :							
Enseigne lumineuse	Ou	i 🔲 Non					
Projection ou transparence		Lettre découpées	Cligr	notante (pharma	acie et servic	ces d'urgence)	
Numérique	Autre						
Luminance maximale:	de jou	ır	cd/m²	de nuit		cd/	m²

	Efficacité lumineuse		lm/W						
	Extinction prévue : (horaires indicatif)								
	Caractéristiques et dimensions								
	Couleur: fond		lettres						
	Largeur,m Haute	ur,m	Epaisseur		cm Surfa	се	_		m²
	Saillie par rapport au bâtiment (à faire	figurer sur le plan de	e masse côté	– pièce AP	2)				
	Hauteur libre au dessus du niveau du so		,mètres	Sailli	e sur la faça	de		_	_ cm
	Largeur de la rue		,mètres	Lar	geur du trott	oir		_	_ cm
	4.4. Autres enseignes existantes pour le même établissement								
	Enseigne sur toiture :	Nombre		Surfac	ce cumulée		_		m²
	Enseigne sur façade :	Nombre		Surfac	ce cumulée		_		m²
	Enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol (supérieure à 1m²	Nombre							
	4.5. Surface cumulée des enseig établissement)	nes installées e	t des enseig	gnes exist	tantes (poi	ur le	mêm	ne	
	Surface cumulée des enseignes sur toiture,m² de l'établissement	Surface cumulé enseignes sur fa de l'établisser	ıçade	. ,m²	Surface d faça commerc	ade		- <i>'</i>	_m²
	4.6. Cas particulier du lieu où so	nt localisées les	enseignes						
	L'activité est-elle située dans une zone	couverte par un RL	P:			Oui		Non	
	Zonage du règlement local de publicit								
	S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s)?					Oui		Non	
Durée d'installation									
	Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou dans le champ de visibilité de cet immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire. (R. 581-16 II 1° du CE)								
	Précisez								
	Enseigne(s) apposée(s) sur un monume national, une réserve naturelle ou sur u			cœur de p	oarc	Oui		Non	
	Précisez								
	Enseigne(s) apposée(s) dans un secteu	r sauvegardé (R. 58	31-16 II 3° du C	E)		Oui		Non	
	Précisez								
	Enseigne(s) apposée(s) dans une zone paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mis patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4° du	se en valeur de l'ard			urbain ou	Oui		Non	
	Précisez								
	Enseigne(s) apposée(s) dans une zone parc naturel régional, dans un site inscr d'adhésion d'un parc national, dans un une zone de protection spéciale) (L. 58	it à l'inventaire ou s ne zone Natura 200	a zone de pro	otection, da	ans l'aire	Oui		Non	0
	Précisez					_			
Ę	 Dispositif lumineux (à l'exclusion micro-affichage, et des disposition par transparence) 	ositifs supporta					-		
	5.1. Localisation du dispositif or	du materiel							
	Propriété privée			Don	naine public				
	Superficie du terrain (hors domaine public)	, m	² Référence	cadastrale	e (indicative)				
	Propriété privée : Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique	, mètre	s Longueur d	maine pub du côté l'ur 'emplacen	nité foncière		/ _	m	ètres

Distance de l'installation projetée par rapport : (uniquement dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol)								
Aux limites séparatives de propriété (hors domaine public) — , — mètres aux baies o sur des fonctions de sur des fonctions de propriété (hors domaine public)				mmeubles situ pisins	ées		mètr	res
Si la commune d'installation est d	otée d'un Règlemer	nt local de _l	publicité :					
Zonage du règlement local de pu	blicité <i>(indicatif)</i>							
Si l'installation a lieu hors agglome	ération :							
Emprise d'aéroport	Emprise de ferro	e gare oviaire	Pér	imètre d'un ét commer		sement de (délimité par		
5.2. Nature du dispositif ou	du matériel							
Dispositifs muraux								
Sur mur :	Nombre				rmat			_
Sur clôture :	Nombre				rmat			
Sur palissade :	Nombre				rmat			
Autre (précisez)	Nombre			Foi	rmat			
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol	Nombre			For	rmat			
Nombre de faces :	Simple-face)		Double-f	face			
Dispositifs sur toiture	Nombre			Foi	rmat			
Caractéristiques de la publicité lu	mineuse							
Durée d'installation						(8 ans	maximun	n)
Lettres découpées	Autre	(précisez) :						
Numérique	☐ A imag	es animées	A	images fixes		Vidéo		
Luminance maximale :	de jour		cd/m²	de nuit			cd/n	n²
Luminance moyenne:	de jour		cd/m²	de nuit			cd/n	n²
Efficacité lumineuse :	lm/W	Consomm	ation électr	ique <i>(dispositii</i>	num	nérique)	kW	√h
Extinction prévue : horaires								
5.3. Autres dispositifs ou ma	tériels existant s	ur le terra	in (si insta	ıllation sur u	ine p	oropriété	privée)	
Dispositifs muraux								
Sur mur :	Nombre			For	rmat			
Sur clôture :	Nombre			For	rmat			
Sur palissade :	Nombre			For	rmat			
Autre : (précisez)	Nombre			Foi	rmat			
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol	Nombre			Foi	rmat			
Dispositifs sur toiture	Nombre			For	rmat			
 Installation de publicité d'affichage (à l'exclusion e transparence) 								
N'indiquez ici que le nombre de dispositifs concernés par la concession, précisez sur la pièce AP12 leurs nature, format, localisation, distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds								
Abris: Nomb	re	Col	onnes porte	e-affiches: No	ombr	е		
Kiosques: Nomb	ore		Mâts port	e-affiche: No	ombr	е		
Mobilier d'information: Nomb	re							

7. Dispositifs de petit format publicité lumineuse (à l'e projection ou par transpa	exclusion des d			• •	
Surface de la devanture commercia	ale		, r	n²	
La surface cumulée des disposi devanture commerciale, dans la		ejà présents ne	e peut excéder le	dixième de	la surface de la
Nature des dispositifs					
Surface	, m²	Nombre		Cumul	, m²
Surface	, m²	Nombre		Cumul	, m²
Surface	, m²	Nombre		Cumul	, m²
	Surfa	ace cumulée d	es dispositifs déclare	és	, m²
Autres dispositifs de petit-format l	umineux et non lun	nineux déjà ins	tallés sur la devantı	ure concerné	е
Surface	, m²	Nombre		Cumul	, m²
Surface	, m²	Nombre		Cumul	, m²
Surface	, m²	Nombre		Cumul	, m²
	Surface	cumulée des d	ispositifs déjà installe	és	, m²
Caractéristiques de la publicité lu	umineuse				
Durée d'installation					(8 ans maximum)
Lettres découpées	Autre (p	orécisez)			
Numérique	A images a	animées 🔲	A images fixes		Vidéo 🗖
Luminance maximale	de jour		cd/m² de nu	uit	cd/m²
Luminance moyenne	de jour		cd/m² de nu	uit	cd/m²
Efficacité lumineuse			lm/W		
8. Bâches					
8.1. Bâches de chantier					
Nature des travaux (précisez)					
Durée des travaux			BBC rénovation		
Emplacement de l'échafaudage					
Surface de la bâche		m² Su	rface de la publicite	ó :	,m²
Durée d'installation de la bâche	(n		'utilisation effective de		es pour les travaux)
8.2. Emplacement de bâch	es publicitaires				
Type de support					
Surface de la bâche		m²			
Durée d'installation					(8 ans maximum)
9. Dispositif temporaire de	dimension exce	eptionnelle			
Type de manifestation annoncée					
Date de la manifestation annoncée					
Surface du dispositif					
Durée d'installation					

10. Engagement du demandeur ou du mandataire							
J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.							
Fait à :	Le,						
Signature du demandeur							
	être établie en 3 exemplaires et doit être adressé :						

- à la mairie où est envisagé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- à la préfecture du département où est envisagé le dispositif: lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la mairie ou de la préfecture. Les données recueillies seront transmises au x services compétents pour l'instruction de votre demande.



de l'Environnement

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Vous devez fournir 3 dossiers.		iariacc.
1. PIECES OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES DEMANDES		
Pièce		Nombre d'exemplaires
AP1. Plan de situation du terrain (1)		3
AP2. Plan de masse coté (1)		3
AP3. Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions		3
AP4. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif		3
(1) cette pièce n'est pas exigée si le matériel est implanté sur le domaine public Pour les dispositifs de micro affichage, les pièces AP1 et AP2 concernent la devanture commerciale	et noi	n le terrain.
2. PIECES SUPPLEMENTAIRES A JOINDRE EN FONCTION DES DISPOSITIFS		
Lorsque la demande concerne une enseigne ou une enseigne laser	,	
AP5. Mise en situation de l'enseigne		3
AP6. Vue de l'immeuble concerné avec et sans l'enseigne, ou avant changement de l'enseigne		3
AP7. Appréciation sur son intégration dans l'environnement		3
AP8. Notice descriptive mentionnant la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets produits		3
Lorsque la demande concerne un dispositif publicitaire lumineux, l'installation de publici mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage ou l'installation de publicité micro-affichage		
AP9. Analyse du cycle de vie du dispositif		3
AP10. Visibilité depuis la voie publique la plus proche		3
AP11. Appréciation sur sa compatibilité avec le cadre de vie environnant, sur son insertion architecturale, sur son respect des principes de la sécurité routière, sur les nuisances visuelles pour l'homme et l'environnement		3
AP12. Liste des dispositifs de mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage indiquant pour chaque dispositif : sa nature, son format, sa localisation, sa distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins et les éléments des pièces AP9, AP10 et AP11.		3
Lorsque la demande concerne un emplacement de bâche		
AP13. Esquisses ou photos de la bâche et de l'emplacement envisagé		3
AP14. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports		3
AP15. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière		3
Lorsque la demande concerne un dispositif temporaire de dimension exceptionnelle		
AP16. Esquisses ou photos du dispositif, de la publicité et de l'emplacement envisagé		3
AP17. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports		3
AP18. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière		3



Notice d'information pour les demandes d'autorisations préalables d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

1 - Dans quel cas utiliser ce formulaire?

• Quels dispositifs sont concernés par la demande d'autorisation préalable ?

Sont concernés par l'autorisation préalable :

- o Enseignes:
 - Installées sur le territoire d'une commune couverte par un Réglement Local de Publicité
 - Installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du code de l'Environnement
 - Installées dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- o Enseignes à faisceau laser
- o Enseignes temporaires:
 - Installée sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du CE
 - Scellées au sol ou installées sur le sol dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
- Dispositifs de publicité lumineuse, autre que ceux supportant des affiches éclairées par projection ou transparence
- o Mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse,
- Emplacement de bâches
- o Dispositifs de dimension exceptionnelle

2 – Informations Utiles

• Qui doit déposer une demande d'autorisation préalable ?

Vous devez déposer une demande dans l'une des deux situations suivantes :

- o Enseignes : vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui exerce l'activité signalée
- o Dispositif publicitaire : vous êtes la personne ou ou le mandataire représentant l'entreprise qui projette d'exploiter le dispoitif ou le materiel

3 - MODALITES PRATIQUES

Comment constituer le dossier de demande d'autorisation?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Attention: votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

Où déposer le dossier?

La demande d'autorisation préalable doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de reception ou déposée contre recepissé daté :

- Soit en mairie : lorsque la commune où est envisagé le dispositif est couverte par un règlement local de publicité , ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- Soit en préfecture: lorsque la commune où est envisagé le dispositif n'est pas couverte par un règlement local de publicité

• Quand sera donnée la réponse?

Le délai d'instruction est de 2 mois.

A défaut de notification dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

4 – Informations Complementaires

Si vous avez un doute sur le régime (déclaration ou autorisation) auquel doit être soumis le dispositif, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture du lieu où vous souhaitez installer le dispositif.

Adresse du portail Internet du ministère:

http://www.developpement-durable.gouv.fr

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa 14798.do



Ministère chargé de l'Environnement

Récépissé de depôt d'une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable pour un ou plusieurs dispositifs ou matériels supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne.

Le délai d'instruction de votre dossier est de DEUX MOIS, suivant la réception de votre dossier, et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier, qu'il vous convient de produire dans un délai de deux mois suivant la réception de ce courrier.

Si vous ne produisez pas les informations, pièces et documents manquants dans ce délai, votre demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet.

Lorsque votre dossier sera complet, dans le délai imparti, vous recevrez alors le présent récépissé faisant courir le délai d'instruction.

Si vous n'avez pas reçu de décision concernant votre demande à la fin des deux mois suivant la réception du présent récépissé, votre demande est réputée accordée et vous pourrez installer votre dispositif.

##